

La décharge concentre l'inquiétude

NORD VAUDOIS ■ Interpellation et oppositions. Mardi, il sera beaucoup question des Echatelards au Canton.

Vassilis Venizelos, député yverdonnois Les Verts, va déposer une interpellation mardi au Grand Conseil à propos de la décharge des Echatelards, à Grandson. Il aimerait savoir quels seront les impacts de cette réalisation et quels sont les besoins réels du Canton.

«Je suis sceptique sur le choix de l'Exécutif cantonal de réaliser une décharge sur 56 hectares en surface d'assolement à Grandson. J'admets qu'il faut que chacun assume sa part de responsabilité face aux déchets, mais objectivement, je me demande si c'est vraiment le meilleur site pour ce type de dépôts. Ce projet doit-il réellement être aussi gigantesque? Que sait-on aujourd'hui de l'évolution des déchets de demain? Il me semble qu'en la matière, une planification intercantonale pourrait être intéressante. Le Canton a-t-il envisagé cette éventualité? C'est à toutes ces questions que je souhaite que le Canton réponde».

Certes, son interpellation ne sera pas traitée avant trois mois au minimum et le délai d'opposition sera dépassé. Mais ce sujet est suffisamment sensible pour qu'il y ait fort à parier que les oppositions seront nombreuses. Pas plus tard que lundi dernier, à Sainte-Croix, la discussion a été animée. Principale source d'inquiétude, les éventuelles pollutions de l'Arnon et de la nappe phréatique d'Onnens qui dessert quatorze communes et alimente en grande partie la



Le député Vassilis Venizelos va déposer une interpellation au Grand-conseil, mardi, demandant quels seront les impacts des Echatelards et quels sont les besoins du Canton.

Duperrex-a

ville d'Yverdon-les-Bains. Selon Lionel-Numa Pesenti, municipal de Sainte-Croix et vice-président de l'Association des communes de la région de Grandson (ACRG) «le dossier est lacunaire en ce qui concerne une éventuelle pollution des eaux souterraines. C'est sur ce point et dans le but d'obtenir des garanties quant à la qualité sanitaire de l'eau potable de la région que l'ACRG fera opposition.»

De son côté, Vassilis Venizelos regrette que «la communication a été très lacunaire à

ce sujet. L'on peut aussi se demander pourquoi cette parcelle-là a été choisie et pas une autre? Pourquoi un autre lieu ne pourrait-il pas absorber le dépôt prévu à Grandson?

Sur un thème d'une telle ampleur, il est important que le Canton sache comment se positionnent Les Verts.» L'Yverdonnois reconnaît toutefois que «chacun a une responsabilité à assumer face à sa consommation. On ne peut pas continuer à exporter nos déchets».

RICCARDO AVOLA / DOMINIQUE SUTER ■

En bref

L'ABERGEMENT

Bientôt un nouveau refuge

Le refuge Le Désiré de l'Abergement devra être reconstruit, après avoir été complètement détruit par le feu en avril 2017, sans que les causes du sinistre n'aient pu être identifiées. Il avait été édifié par la Jeunesse du village en 1986 et inauguré en 1987. Le projet de reconstruction prévoit d'agrandir légèrement la surface de la bâtisse en bois pour la porter à 60 m² et de la répartir en deux parties modulables de même grandeur. Le coût du projet est estimé à 190 000 francs, dont 160 000 seront pris en

charge par l'Etablissement cantonal d'assurance (ECA), a expliqué la Municipalité lors du Conseil général de lundi. Le solde sera à la charge de la trésorerie courante de la Commune. Le projet sera mis à l'enquête au début du mois de janvier. (PIB)

L'ABERGEMENT

Prévisions optimistes

Le budget 2019 de L'Abergement présente des recettes qui se montent à 1,369 millions de francs et des charges qui s'élèvent à 1,365 millions, soit un bénéfice de 4541 francs. «Il s'agit d'un exercice excédentaire, malgré l'introduction de la réforme de la fiscalité des entreprises»,

se réjouit la syndique Monique Salvi. (PIB)

L'ABERGEMENT

Une route à refaire

Le Conseil général a accordé un crédit 100 000 francs à la Municipalité pour la première étape de la réfection de la route qui va du Vailloud au village de L'Abergement, lundi soir. La réfection se fera en deux phases, en 2019 et en 2020. L'enveloppe accordée à l'Exécutif pour 2019 comprend 70 000 francs pour le goudronnage du secteur qui va du Vailloud au lieu-dit le contour des Fivettes, et 30 000 francs pour le gravillonnage du second tronçon, si les dégâts occasionnés à

la chaussée sont importants cet hiver. Dans le cas contraire, cette étape sera abandonnée. (PIB)

L'ABERGEMENT

Statuts modifiés

L'organe délibérant a accepté la modification des statuts de l'Association intercommunale de la source Mercier (AISM). Celle-ci regroupe les communes de Bretonnières, Les Clées, L'Abergement, Lignerolle, Premier et Sergey. La principale modification porte sur l'augmentation du plafond d'endettement qui passe de 1 à 6 millions de francs, en prévision des travaux d'assainissement de l'ensemble des réseaux de distribution d'eau potable. (PIB)